

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 6 novembre 2014

Présidence

Madame Carmen TANNER, Présidente

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,
Cher public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mme la Municipale Marianne SAVARY

Mmes et MM. les Conseillers : Louisa DIAZ, Emilienne WAGNIÈRE, François ARMADA, Robin DELISLE, Olivier DI PRINZIO, Laurent GABELLA, Mathias HUMBERT, Pierre HUNKELER, Jacques LEVAILLANT, Philipp MÜLLER, Nicola SCHIRINZI, Yves VUAGNIAUX et Loïc WILLOMMET.

Membres absents :

MM. les Conseillers : David GRANDJEAN et Thierry PIDOUX.

Membres présents	85
Membres excusés	13
Membres absents	2
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

2. APPROBATION DU PV
DU 4 SEPTEMBRE
2014

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Tel que présenté, le procès-verbal **du 4 septembre 2014** n'appelle aucun commentaire.

Vote

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à nos secrétaires.

3. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Minute ailleurs

Au risque de donner raison à ceux qui disent que les politiciens sont des égocentriques narcissiques, je vais commencer cette première « minute ailleurs » par une expérience personnelle, vécue en Bolivie lors d'un voyage en 2010, voyage qui m'a amené à visiter un ami connu de la rédaction de la Région, mais également d'accompagner ma très grande amie Sophie RECORDON lors de ses visites de projets pour Terre des hommes. Je profite ici pour la remercier encore et la saluer chaleureusement.

Nous nous sommes rendues dans la province du Chapare pour visiter un parlement régional constitué d'agriculteurs, soit notre équivalent à la conférence d'AggloY de samedi, sauf que là les participants provenaient d'une superficie de plus de 30 km à la ronde pour cette séance mensuelle. Entre 300 à 400 personnes s'amassaient sur des estrades branlantes dans une salle de gym bétonnée à moitié couverte. A l'autre extrémité de cet espace, on pouvait trouver le coin garderie avec des hamacs tendus entre les goals et des femmes qui gardaient les enfants, mais également une mamasita qui vendait de quoi grignoter. Car il faut dire que ces séances durent souvent plus d'une journée et qu'il faut pouvoir tenir et s'organiser. Sur les côtés je pouvais voir plusieurs malabars surveiller les portes d'accès avec des battes de baseball. Surveillaient-ils les portes contre des incursions extérieures? Et non, c'était plutôt le contraire! Ces gardes armés étaient là pour maintenir dans la salle toute personne tentée de sortir avant la fin des nombreuses délibérations. Une manière d'assurer le quorum tout au long des débats et de faire avancer les décisions.

Chers collègues, je dois vous avouer que je me réjouis que nos huissiers Viviana RODRIGUES et Bastien MORLEO ne soient pas amenés à nous tenir ou retenir avec des battes de baseball. Au contraire, ils nous épaulent avec sourire et bienveillance. Chère Viviana, cher Bastien, ce Conseil vous remercie encore pour le travail que vous effectuez à chaque séance.

Voilà, sans transition je vous propose de passer à la suite de mes communications.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Pétition-requête de M. Marcel DESPLAND

En date du 1er septembre dernier, le Conseil avait reçu une pétition-requête de M. Marcel DESPLAND concernant le stade municipal – intitulée football pour tous. Le Bureau en a pris connaissance dans sa séance du 23 septembre.

Elle a été transmise à la Municipalité pour suite à donner, étant de sa seule compétence. Cela a été signifié à M. DESPLAND et une réponse lui a été apportée par la Municipalité le 3 octobre.

En date des 6 et 10 octobre, nous avons reçu deux nouveaux courriers adressés à la Présidente et la secrétaire, dans lesquels M. DESPLAND réfute notre manière de traiter sa pétition, s'appuyant sur un règlement du Conseil communal obsolète.

Une nouvelle réponse lui a été adressée lui expliquant sur quel article de loi le Bureau s'est appuyé pour prendre sa décision.

Ces courriers sont à disposition auprès de nos secrétaires pour consultation.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Courrier de Mme Nuria GORRITE, Conseillère d'Etat

En date du 10 octobre dernier, le Conseil a reçu un courrier de Mme Nuria GORRITE, Conseillère d'Etat, prenant acte de notre résolution « Croisière à vapeur à Yverdon-les-Bains ».

Le Conseil d'Etat y répondra dans le cadre de sa réponse au Grand Conseil, ayant également reçu une interpellation parlementaire sur le même sujet de Mme la Députée Pierrette ROULET-GRIN.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Décès

Le Bureau du Conseil communal a eu la tristesse d'apprendre le décès de M. Edouard VERSTRAETE, papa de notre amie et collègue Mme la Conseillère Catherine CARP et de M. Charles RAY, ancien Conseiller communal radical entre 1986 et 1993 ainsi que de Mme Micheline RECORDON-SPÄTH, ancienne Conseillère communale socialiste de 1991 à 1993.

Madame la Conseillère, chères familleS, nous sommes de tout cœur avec vous en ces moments douloureux. Au nom du Conseil communal, je vous adresse mes plus sincères condoléances.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 9 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Motion de M. le Conseiller Pascal GAFNER
- Un Postulat de M. le Conseiller Stéphane BALET
- Une Question de M. le Conseiller Guy ANGÉLOZ
- Une Question de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON
- Une Question de M. le Conseiller Dominique VIQUERAT

**4. COMMUNICATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ**

CO14.03

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Nous prenons acte de la communication CO14.03 concernant la charge de l'abaissement des loyers pour l'immeuble à construire par la Fondation yverdonnoise pour le logement sur la parcelle n° 832 à Yverdon-les-Bains.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Non, Mme la Présidente.

**5. PRÉAVIS
N° PR14.25PR**

Composition de la
commission

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 4'390'000.- POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU THÉÂTRE BENNO BESSON ET DU RESTAURANT ATTENANT.
RAPPEUR : M. PASCAL GAFNER.**

Mmes et MM. les Conseillers Anna Rita BARTOLOTTA, Valérie JAGGI WEPF, Marceline MILLIOUD, Pierre CHERBUIN, Robin DELISLE, Pascal GAFNER, Bexhet HALIMI et Olivier MAIBACH.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Pascal GAFNER ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

J'aimerais apporter une précision, c'est qu'il manquait les conclusions, certainement un oubli de ma part et une mauvaise vue des autres personnes, donc je les rajouterai lors de la lecture de mes conclusions :

La commission ayant entendu les acteurs du projet regrette de ne pas avoir eu accès à l'étude menée en parallèle qui aurait pu fournir un moyen de visualiser schématiquement le projet de réaménagement. De plus, la commission émet, comme à son habitude, le vœu d'obtenir des plans lisibles et de meilleure qualité pour les prochains préavis. Malgré tout, la commission est

consciente du besoin, nécessaire, d'une rénovation complète de l'enveloppe extérieure du Théâtre Benno Besson ainsi que du restaurant attenant.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la commission, après délibération et au vu de ce qui précède, vous propose à l'unanimité de ses membres, d'accepter les articles 1, 2 et 3 du préavis PR14.25PR tel que présentés par la Municipalité.

Discussion sur article 1

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

La volonté de rénover le Théâtre Benno Besson ne peut que réjouir celles et ceux qui entendent soigner l'aspect, et par là, l'esprit d'accueil qu'on entend voir présider au cœur d'Yverdon-les-Bains et de son attractif centre historique.

C'est donc avec attention et dans cet esprit que le groupe PLR et moi-même avons personnellement pris connaissance de ce préavis qui conduira à redonner du lustre à ce bâtiment, un « Casino » érigé en 1898, construction partiellement financée – ça fait rêver aujourd'hui - avec le bénéfice de l'Exposition cantonale vaudoise qui avait eu lieu sur la place d'Armes peu de temps auparavant.

Au fil des ans, l'utilisation de ce monumental immeuble a logiquement évolué, et s'est adaptée aux besoins qu'ont décelés auprès de leurs habitants et du Service culturel, les autorités de la Ville.

Aujourd'hui, deux pôles d'activité y sont présents et sur trois niveaux : le Service culturel communal qui occupe la plus grande partie des surfaces disponibles et l'établissement public qui dispose - en sus du restaurant du rez - de deux salles de réunion à l'étage, soit une salle de comité et une salle d'assemblée. On constate que ces deux salles de réunion sont de moins en moins utilisées par le monde associatif et par des entités privées, et ce malgré la mutation du buffet CFF et de ses salles - regrettées par nombre de sociétés.

En tant que responsable d'associations locales, cantonales ou romandes utilisant ces salles du 1^{er} étage de La Grange, j'ai pu mesurer durant ces dix dernières années le délabrement progressif dans lequel on a laissé tomber ce premier étage, d'un établissement pourtant idéalement situé à côté d'une gare CFF positionnée au cœur de la Suisse romande, situation assortie d'arrêts de bus à proximité, de deux parkings à la porte, ces salles de réunion disposant d'un service de restauration, auxquelles s'ajoute un hôtel à quelques pas, toutes conditions-cadres que d'autres villes se seraient dépêchées de valoriser.

Chaque fois - et largement avant d'entrer dans ce Conseil communal - que j'ai demandé à des municipaux de tout bord, la raison de ce laissez-aller, la seule réponse régulièrement obtenue, c'est : « qu'on va rénover le bâtiment, et qu'on s'occupera d'améliorer ça en même temps ».

Comme bien d'autres, je me suis dit que c'était une affaire de temps et que ces salles de réunion auraient - par exemple - à demeure, un équipement de projection pareil à celui dont dispose la salle où nous siégeons, équipement présent dans la moindre des petites salles de cet Hôtel de ville - si ce n'est du Château, et évidemment un mobilier adapté aux réunions et facile à déplacer pour configurer la salle selon les besoins des utilisateurs.

J'ai aussi naïvement imaginé qu'on allait apporter au repreneur du restaurant, une amélioration des conditions d'exploitation, soit un ascenseur, un petit office avec installation frigorifique, et tout ce dont ont besoin des professionnels pour exercer l'art de l'accueil et de la restauration.

Quoi de plus normal en somme pour une commune qui se veut ouverte à l'évolution de sa ville - de mettre en place un outil de travail attractif et rentabilisable - dans un endroit idéalement situé.

Quand j'ai lu le préavis que nous traitons en ce moment, je suis retombée de haut. Particulièrement en lisant l'alinéa du pied de la page 5 : le projet prévoit une rocade au niveau des surfaces entre le théâtre et le restaurant, soit la reprise des salles du rez de chaussée (bar

du théâtre) par le restaurant, et la reprise par le théâtre, des salles du 1^{er} étage. Et plus loin, dans l'aménagement de ces salles du 1^{er}, je cite : « est proposé un cachet en relation avec la vocation principale qu'est le théâtre, de manière à ce que l'immeuble n'ait plus deux entités bien séparées, mais que les deux activités qui se veulent maintenant complémentaires soient liées au niveau de l'image ». Plus loin, coup d'assommoir, on dit, je cite que : « ces salles du 1^{er} étage seront cédées au théâtre, mais que le restaurant pourra les utiliser à sa demande, en fonction du planning des réservations du théâtre ». Ailleurs, le préavis cite l'utilisation qui pourrait être faite du 1^{er} étage du restaurant soit cours de danse, répétitions de pièces de théâtre, salles de réunion, de cocktail, de repas, etc. Enfin malgré le crédit d'investissement important demandé, on précise - est-ce une boutade ? - que le projet final d'aménagement du restaurant, sur trois niveaux, donc avec les salles du 1^{er}, sera étudié une fois le crédit d'investissement voté, et qu'il en est aujourd'hui au stade d'avant-projet, donc en clair, on nous demande un chèque en blanc pour cette partie de la rénovation.

Celles et ceux qui ont suivi l'évolution des salles communales savent les fluctuations de la gestion des espaces utilisés par les sociétés locales notamment quand celles-ci sont remises au Service culturel. Les caves du Château sont devenues, sauf exception, une extension du théâtre de l'Echandole, le confortable foyer du 1^{er} étage du Théâtre Benno Besson, situé juste au-dessus de l'entrée du théâtre et précédemment utilisé pour des conférences, projections ou assemblées, ne figure plus dans les salles communales à disposition, entièrement qu'il est maintenant dans le giron du Service culturel. Aujourd'hui, c'est le tour des salles du 1^{er} étage de La Grange d'être sorties de la liste.

En clair, on constate que la vie associative yverdonnoise et ses besoins d'assemblée ne sont nullement la préoccupation du Service de l'urbanisme et des bâtiments.

En conclusion, Mmes et MM. chers collègues, si on ne remet pas la gestion des salles du 1^{er} étage du Théâtre au tenancier du restaurant, la ville d'Yverdon ne mettra donc plus à disposition de ses quelques 120 sociétés locales ou d'organismes de réunions suprarégionales une salle d'assemblée modernisée, équipée, et desservie par un restaurateur, salle, comme je l'ai dit située à proximité immédiate de la gare CFF, des arrêts de bus et des parkings du centre-ville.

Avant de voter cette rénovation, que mon groupe et moi-même appelons de tous nos vœux, je souhaite que la Municipalité s'engage devant le Conseil communal à ce que les deux salles de réunion du 1^{er} étage du restaurant du Théâtre Benno Besson soient comprises dans le bail commercial qui lie ou liera la commune à l'exploitant dudit restaurant.

J'invite ce Conseil à soutenir cette proposition.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Je trouve, Mme la Conseillère ROULET-GRIN que vous tirez des conclusions hâtives des quelques phrases que vous avez tiré du préavis, en considérant que les salles du 1^{er} étage de ce restaurant ne seront plus à disposition des sociétés locales. Puisqu'on y parle, vous l'avez d'ailleurs cité très rapidement, des diverses utilisations possibles de ces salles rénovées, on dit quand même, salle de réunion, salle de banquet ou cocktail, etc.

Ce n'est pas parce que la gestion de ces salles passe du tenancier au Service culturel qu'elles ne seront plus à disposition et la Municipalité sera attentive à cela.

Vous avez cité plusieurs salles, qui selon vous, ne seraient plus à disposition des sociétés : le Foyer du théâtre est très peu utilisé par les sociétés, il reste un espace à disposition pour le type de manifestation que vous avez cité ; les caves du Château, jusqu'à preuve du contraire, même si elles sont gérées par l'Echandole, elles sont toujours sur la liste des salles à disposition et en location. Evidemment, il faut que ça se fasse en coordination avec l'Echandole puisque c'est situé dans le même espace et que l'Echandole, effectivement, a développé une offre dans ces lieux également. Mais je crois que beaucoup d'utilisateurs, et certainement dans cette salle

également, peuvent témoigner du fait qu'elles sont toujours à disposition de qui veut les louer, la tarification est sur le site internet de la commune.

Donc, ce soir, la Municipalité ne s'engagera pas à maintenir ces salles dans le bail qui la liera au tenancier actuel du restaurant de La Grange, parce que nous estimons qu'il est nécessaire, dans le cadre de la rénovation complète, d'offrir ces espaces aussi au théâtre qui en a besoin pour différentes activités.

Je rappelle que l'ensemble de l'opération a fait l'objet d'une convention avec le tenancier qui gagne un certain nombre de mètres carrés et donc du chiffre d'affaire en étendant la surface de son restaurant dans l'espace qui est actuellement la buvette du théâtre, en échange de quoi, il cède la gestion des salles au Service culturel. Il me semble que cet accord est équilibré, mais ce que je peux vous garantir ce soir, Mmes et MM. les Conseillers, c'est que ces salles seront effectivement toujours à disposition des sociétés, comme le sont les Caves du Château, donc en coordination et collaboration avec le Service de la culture.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Oui, M. le Syndic, j'ai sous les yeux la liste des salles disponibles à Yverdon-les-Bains et dans ses alentours. Je précise que j'ai parlé d'une salle avec restauration, or il n'y en a pas d'autres sur la liste qu'on peut trouver sur le site internet.

Les salles les plus proches sont l'Aula Magna, la salle Léon-Michaud, il n'y a aucun prix indiqué sur la liste des salles à disposition. Après, on vous envoie à Jolie-brise, à Bellevue, à L'Escarbille, à la Cure d'Air. J'ai parlé de salles communales avec restauration.

Bien sûr qu'il y a des salles dans les hôtels ou restaurants privés. Il y a bien sûr aussi, et je crois que la Commission de gestion en a fait état l'année dernière, toutes les salles qui se trouvent sur Gressy et Sermuz, cela fait un peu loin surtout quand vous voulez faire une assemblée le soir.

Donc je crois que, vraiment, on est restreint et il est beaucoup plus difficile de discuter avec un Service culturel, j'en ai fait l'expérience aux caves du Château, qui entend aussi laisser cet espace surtout pour des activités culturelles, c'est indiqué dans la liste qui est à disposition du publique. Et je pense que l'outil qu'on peut mettre à disposition du restaurateur est bénéfique, non seulement aux sociétés locales, mais également à toute entité qui vient siéger ici, à Yverdon.

J'ai moi-même fait cette expérience à plusieurs reprises, et on m'a dit : « *où peut-on louer cette salle.* » Même en mauvais état, elle intéressait beaucoup de gens parce que sa proximité vis-à-vis de la gare CFF est extrêmement importante.

On sait qu'il manque ici à Yverdon-les-Bains peut-être une centralisation des demandes pour les salles. Je trouve que c'est un tout petit peu dommage que la ville se prive de ceci. Je précise encore que si la Municipalité, au cours de ce débat, ne s'engage pas dans cette voie, il y aura interpellation et résolution au dernier point de l'ordre du jour.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

<i>Discussion sur article 3</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 3 est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	<p><u>M. le Conseiller Pascal BLUM :</u> Est-ce que je pourrais demander au secrétariat de notre Conseil d'ajouter les conclusions du rapport que M. GAFNER a lu au procès-verbal puisqu'elles ne figurent pas dans le texte du rapport. Merci.</p> <p><u>Mme la Présidente Carmen TANNER :</u> Bien entendu, M. le Conseiller BLUM. La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.</p>
Vote	<p>Le PR14.25PR est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.</p> <p>La Présidente remercie la commission pour son travail.</p>
Décision du Conseil	<p style="text-align: center;">Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p> <p><u>Article 1 :</u> La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de rénovation du théâtre Benno Besson ;</p> <p><u>Article 2 :</u> Un crédit d'investissement de Fr. 4'390'000.-- lui est accordé à cet effet ;</p> <p><u>Article 3 :</u> La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 3308 «Rénovation TBB-2015 » et amortie en 30 ans au plus.</p> <hr style="width: 20%; margin: 20px auto;"/>
6. <u>PRÉAVIS</u> <u>N° PR14.27PR</u>	<p>CONCERNANT LA DEMANDE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 1'406'000.-- POUR L'ACHAT DE LA PARCELLE N° 3'333 DU SITE « AUX PARTIES » ; LA DEMANDE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT COMPLÉMENTAIRE DE FR. 195'000.-- POUR LA MODIFICATION DU PLAN DE QUARTIER « AUX PARTIES » EN COURS D'ÉTUDE. RAPPORTEUR : M. PASCAL GAFNER, ANCIEN PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES.</p> <p>Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des affaires immobilières, M. Pascal GAFNER ne donne lecture que des conclusions du rapport.</p>
<i>Discussion sur article 1</i>	<p><u>M. le Conseiller Pierre CHERBUIN :</u> Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, pardon, Mme la Présidente, excusez-moi de cet impaire. Il me trainera aux basques pendant longtemps.</p> <p>Je me permets de prendre la parole concernant cette acquisition. Dans la mesure où la révision récente de la LAT, dans son application fédérale, malgré les volontés cantonales d'assouplissement, fait qu'il est difficile pour une autorité législative de valider une proposition d'acquisition de terrain dans un secteur qui n'est pas colloqué en zone à bâtir, avec un risque majeur de ne pas trouver les compensations de passage de la zone agricole en zone</p>

constructible à l'intérieur du périmètre territorial d'Yverdon, respectivement auprès des communes voisines.

Dans ce sens-là, la proposition de la Municipalité telle qu'elle est présentée, avec l'appui de sa commission est un pari sur l'avenir qui permettra, nous l'espérons, de réaliser ce que la population d'Yverdon a voulu, à savoir, la réalisation au minimum d'un axe de mobilité respectivement de desserte, cohérent pour l'avenir de la ville.

Par rapport aux esprits chagrins qui pourraient, face aux risques financiers d'aménagements du territoire, respectivement d'aménagements urbains de la ville, contester cette acquisition, je souligne la volonté de notre groupe, de faire ce pari sur l'avenir et de soutenir le projet d'acquisition. Merci.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 4

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 4 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 5

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 5 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 6

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 6 est accepté à l'unanimité.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR14.27PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la Commission des affaires immobilières pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des affaires immobilières, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à acquérir la parcelle n° 3333 de la Commune d'Yverdon-les-Bains.

- Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr.1'406'000.-- lui est accordé à cet effet.
- Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte N° 2014 «Achat parcelle 3333 Aux Parties».
- Article 4 : La Municipalité est autorisée à reprendre et modifier la planification du secteur « Aux Parties » (PR10.26PR du 9 juin 2010).
- Article 5 : Un crédit d'investissement complémentaire de Fr. 195'000.-- lui est accordé à cet effet.
- Article 6 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte N° 9302 «Participation frais étude PQ Les Parties».

7. PRÉAVIS
N° PR14.28PR

CONCERNANT L'ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2015.

RAPPORTEUR : M. PASCAL BLUM, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Pascal BLUM ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Conseiller Pascal BLUM :

Avant de vous lire les conclusions, j'aimerais juste préciser, vous avez certainement tous lu le rapport, et vous avez vu que nous vous avons mis un graphique avec l'évolution de la valeur du point d'impôt. On a complété le tableau qui était dans le préavis avec la valeur du point d'impôt comparée entre les différentes communes et puis le graphique donne l'évolution au cours du temps avec la position d'Yverdon par rapport à l'ensemble des communes.

Je préciserais encore que cette valeur du point d'impôt, elle inclut les impôts sur le revenu des personnes privées et des sociétés.

Suivent les conclusions.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Je vous prie de vous munir du projet d'arrêté d'imposition 2015 annexé au préavis. Je vais maintenant vous citer les articles et pour les deux premiers articles, leurs alinéas.

J'ouvre la discussion sur l'arrêté d'imposition et je vous prie de vous manifester à l'énoncé de l'article ou de l'alinéa à propos duquel vous désirez intervenir.

Énumération des articles et alinéas.

« Je monte les enchères à l'alinéa 6. »

« Toujours pas de quine. »

La parole n'ayant pas été demandée, nous revenons à la discussion sur l'article 1 du préavis.

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur
l'ensemble du préavis

L'article 2 n'étant pas soumis au vote, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR14.28PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la Commission des finances pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : L'arrêté d'imposition pour l'année 2015 est adopté conformément au projet annexé au présent préavis;

Article 2 : L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.

8. MOTION

DE MME LA CONSEILLERE VALERIE JAGGI WEPF DU 5 JUIN 2014 (PV POINT 18.1) : ELARGIR LE CHAMP DES CAMERAS DE LA GARE A 360 DEGRES.

RAPPORTEUR DE MAJORITÉ : M. DANIEL HOFMANN

RAPPORTEUR DE MINORITÉ : M. YANN MAMIN.

Composition de la
commission

Mmes et MM. les Conseillers Valérie JAGGI WEPF, Joanne MÜLLER, Stéphane BALET, Olivier DI PRINZIO, Pascal GAFNER, Daniel HOFMANN, Yann MAMIN et Bart WIND

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie des rapports de majorité et de minorité, M. Daniel HOFMANN ne donne lecture que des conclusions de son rapport et M. Yann MAMIN donne lecture d'extraits et des conclusions de son rapport, ainsi que de précisions.

M. le Conseiller Yann MAMIN :

Le 5 juin 2014, quatre ans après la pose des premières caméras sur la place de la gare le Conseil communal acceptait le renvoi en commission pour étude de la motion de Mme Valérie JAGGI WEPF « pour que les caméras de la gare agissent sur 360° ». L'idée était de permettre aux caméras, dont l'angle de couverture est actuellement limité à 180° en direction de la gare, de pivoter vers la zone du jardin japonais, voire des deux parkings de la Place d'Armes.

Je citerai ici une prise de position lors du débat du 5 juin : « ce que je souhaite, c'est que la question soit étudiée par une commission. Je demande que la Municipalité tout d'abord fasse un rapport complet, détaillé sur l'utilisation de ces caméras, pas juste quelques chiffres invérifiables et sortis d'on ne sait où ». Un peu plus loin : « en clair je souhaite que cette motion soit renvoyée à une commission dotée de tous les éléments et je souhaite que le débat nécessaire s'oriente sur ce point ». Vous entendez bien chers collègues, sur ce point, c'est à dire sur un rapport, sur des chiffres, sur une véritable analyse.

Le président de la Commission de gestion a alors ajouté, toujours dans cette même séance : « je pense que l'étude par une commission permettrait d'avoir une vision plus large que les 180° degrés actuels. » Eh bien, je pense qu'en l'état, et au vu des éléments fournis par la délégation municipale lors de la séance de commission, notre vision du sujet ne doit pas avoir dépassé les 190°...

Le premier aspect sur lequel j'aimerais venir est justement l'absence de données fiables que la commission a eues à disposition. La délégation municipale est venue avec quelques vagues chiffres donnés oralement : résolution d'une dizaine de cas, dont deux cas d'agression après retrait au bancomat... et c'est tout ? Quel type d'infraction cela recouvre-t-il ? Sur quelle période précise ? A quel moment ? Y a-t-il un effet sur le nombre d'infractions commises dans et en dehors du périmètre de la gare par rapport à avant la pose des caméras ? Un déplacement de la criminalité ? Rien. Juste quelques informations orales, alors que le but d'une commission est de disposer d'éléments fiables pour pouvoir débattre du sujet.

Plus techniquement, il est certes peu coûteux de débloquent ces caméras. Mais que permettront-elles de faire en plus qu'actuellement ? Le rapport de majorité soutient qu'elles couvriraient la place d'Armes et le Parc japonais. Le simple fait de se rendre sur place permet de se rendre compte que c'est en grande partie faux ; à moins de démolir le bâtiment abritant kiosk « Relay » – ce qui ne me dérangerait pas du tout – et d'arracher les deux rangées d'arbres qui nous séparent du Jardin japonais – ce qui m'embêterait beaucoup plus, ce déblocage n'aura aucun impact. Car les caméras sont trop éloignées pour être réellement efficaces. Nous en revenons donc à l'impossibilité même d'une réflexion en profondeur sur le sujet de la motion.

Et cet élément m'amène au second aspect que je voudrais aborder ici. Car il est évident – et cela a été confirmé par la délégation municipale – que le déblocage des caméras priverait une partie de la place de la gare de la couverture souhaitée par la population en 2009 ; que des caméras puissent pivoter sur 360° ne signifie pas qu'elles peuvent filmer simultanément sur un tel angle. Et c'est là que cette motion comme elle a été traitée est pernicieuse. Car, si nous perdons une partie de la couverture vidéo sur la place de la gare, je nous vois fort bien revenir sur le sujet dans peu de temps et proposer, puisque les caméras ne peuvent couvrir les deux zones simultanément, d'en rajouter !

Mme la Présidente Carmen TANNER :

M. le Conseiller, permettez-moi de vous interrompre. J'ai de la peine à suivre votre lecture. Est-ce que vous lisez votre rapport, des séquences de votre rapport ?

M. le Conseiller Yann MAMIN :

Pas du tout !

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Je vous prierai soit de lire les conclusions de votre rapport, soit l'entier de votre rapport.

M. le Conseiller Yann MAMIN :

Je ne peux pas prendre une parole ?

Mme la Présidente Carmen TANNER :

C'est notre règlement qui le veut en fait, vous ne pouvez pas refaire un débat...

M. le Conseiller Yann MAMIN :

D'accord, alors je m'excuse.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Pas de soucis.

M. le Conseiller Yann MAMIN :

Donc voilà, pour conclure, je reprends le rapport de la commission un peu plus développée. Je

vais reprendre ma conclusion.

La minorité de la commission estime que ladite commission n'a pas pu – ni voulu dans sa majorité – décentement réaliser son travail d'étude de la question. Rappelons qu'une des raisons principales de son renvoi en commission, lors de la séance du 5 juin dernier, était le besoin de prendre une décision sur des informations concrètes et fiables, non sur la base de déclarations orales et difficiles à appréhender.

Il ne s'agit donc, concernant cette motion, même pas d'un débat d'idées ou d'un débat politique, car l'un comme l'autre nécessiterait de disposer de données fiables. La commission ne peut tout simplement pas se prononcer de manière crédible sans avoir obtenu de la part de la police des données statistiques et concrètes quant à l'efficacité réelle des caméras actuelles.

Au vu de ce qui précède et afin de garantir un traitement crédible de l'objet, la minorité de la commission recommande au Conseil communal de refuser la motion telle qu'étudiée.

Discussion sur la motion

Mme la Présidente Carmen TANNER :

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de cette motion et de son renvoi à la Municipalité.

Mme la Conseillère Hélène GRAND :

Nous revoilà, de nouveau, en prise avec le serpent de mer que sont les caméras de surveillance. Notre collègue Yann MAMIN a très bien démontré l'illusion que représente l'idée de faire plus avec les seules caméras existantes.

Concernant l'efficacité de ces méthodes à titre préventif : elles ne sont pas visionnées en temps réel, mais à posteriori, en cas d'incident, donc, elles ne préviennent rien. Et si elles n'ont pas vraiment trouvé leur efficacité jusqu'ici, comment imaginer que sans dépense nouvelle, le miracle survienne.

Par ailleurs, je doute qu'une telle intrusion dans la vie privée de nos concitoyens, la gare étant un lieu de passage et de rencontre, soit en accord avec le respect de leur vie privée.

En conséquence, notre groupe, le groupe solidarité et écologie vous invite à ne pas prendre en considération cette motion.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Plusieurs choses ont déjà été dites. J'aimerais tout d'abord remercier notre collègue pour son très bon rapport de minorité qui, personnellement m'a amenée des éléments d'information et de réflexion qui me permettront ce soir de prendre une décision un peu plus réfléchie et pas seulement idéologique ou émotionnelle, donc voilà, déjà remercier pour cela.

Malgré son fort potentiel électoral, je suis quand même sceptique sur cette proposition, et ce pour trois aspects :

Le premier aspect, cela a déjà été rappelé ce soir, c'est le fait qu'en juin dernier, on était plusieurs à s'être levés, mais je m'étais également levée pour demander le renvoi de cette motion en commission pour, effectivement, être capable de se prononcer sur des chiffres objectifs, sur des données objectives et pas être simplement dans le combat d'idée, mais bien de savoir s'il fallait étendre une mesure, parce qu'elle a été efficace.

J'avais donc effectivement demandé ce renvoi en commission. M. CARRARD s'était également levé pour nous dire qu'il était effectivement le moment de tirer un bilan de cette première expérience de caméras de surveillance à la gare.

Je suis donc déçue, voire même très étonnée du manque de chiffres qui nous a été fourni.

J'avoue ne pas comprendre comment c'est possible d'être ce soir dans cette position-là, de se retrouver avec quelques part, pratiquement les mêmes informations chiffrées qu'en juin dernier, alors que nous avons réuni une commission. Nous avons eu des commissaires qui ont préparé la chose, qui se sont déplacés, qui ont fait des rapports et on se retrouve quand même dans la même situation. C'est une des raisons qui me feront ce soir refuser cette motion. Je trouve absurde d'en être là en novembre alors qu'on était exactement dans la même situation en juin dernier.

Le deuxième aspect, qui me dérange clairement dans cette motion, alors là, il est plus technique. Alors, j'avoue, je me suis dit que j'avais peut-être mal compris, mais ce que je comprends, c'est que les caméras ne pourront pas filmer à 360° tout le temps, elles devront alterner la chose. Je voyais ça, une espèce de boule qui filme le tout. Non ce n'est pas ça, elles devront alterner. Ça veut dire qu'on va se retrouver avec une gare qui sera filmée, je ne sais pas, une heure sur deux, un jour sur deux ou une semaine sur deux. Alors, après, il faut plus que croiser les doigts pour que le jour où il y a une infraction qui est commise, soit le bon jour. Si on a une chance potentielle peut-être de retrouver l'auteur, faudra-t-il encore qu'il l'ait fait au bon moment. J'en suis même arrivée à me poser la question de savoir si les initiants de l'époque ne se sentaient pas un peu floués par cette proposition, ils seront assez grands pour le dire.

Alors, voilà, je trouve que c'est encore une fois absurde, comme proposition si l'idée est de faire quelque chose en alternance, une heure sur deux, on perd toute l'essence même qu'on croit ou pas à l'utilité de ces caméras, on perd l'essence même du projet. Ça me fait même penser, je ne sais pas si vous vous rappelez d'un vieux slogan du loto, on disait : « *le loto, c'est facile, ce n'est pas cher et ça peut rapporter gros* », là, en l'occurrence : c'est facile, ce n'est pas cher, mais à voir, ça ne va pas servir à grand-chose. Donc encore une fois, ça me paraît absurde.

Et la dernière raison qui me fera refuser cette motion, est plus sur le fond. Soit on veut réellement combattre le sentiment d'insécurité, parce qu'on sait que c'est quelque chose de très désagréable, que c'est difficile de travailler sur ce genre de chose si subjective qu'un sentiment d'insécurité, mais soit, c'est ça qu'on veut faire, et dans ce cas-là, on sait très bien que les caméras n'y contribueront pas. Pour lutter contre un sentiment d'insécurité, il faut de l'humain, il faut des gens, il faut de l'animation, il faut de la lumière, il faut des policiers, il faut des choses qui se passent réellement et pas simplement une caméra.

Donc a priori, ce n'est pas pour cela qu'on le fait. Soit on veut augmenter la sécurité, okay, mais dans ce cas-là, on le sait, une caméra de surveillance n'est pas préventive, elle permettra de, peut-être, identifier l'auteur d'une infraction, mais l'infraction aura tout de même été commise, donc, on ne va pas augmenter la sécurité.

Je me retrouve un peu coincée avec cette solution en me disant que quelque part, on ne se donne ni les moyens de combattre l'insécurité, ni les moyens d'augmenter la sécurité. Et la dernière chose qu'on aimerait tous faire à la gare et voir à la gare, c'est une gare disons, plus accueillante, dont le comité d'accueil serait peut-être un peu plus éloigné, comme ça de la gare, mais ce n'est pas les caméras de surveillance qui vont changer quoi que ce soit à cela. On le sait tous, on en est conscients, les caméras sont là depuis plusieurs années, la population qui habite cette gare, l'est toujours.

Alors, personnellement, je ne me sens pas en insécurité à cause de ces personnes, mais on sait très bien que l'image de la ville serait peut-être améliorée si les choses se passaient un tout petit peu différemment. Ce n'est absolument pas avec des caméras de surveillance qu'on va y arriver.

Donc, on se retrouve avec une proposition qui ne nous permet ni d'améliorer la sécurité, ni de combattre le sentiment d'insécurité, ni de rendre la gare plus conviviale. Je comprends, nous sommes en période électorale, donc je vois bien le potentiel de cette motion, mais sincèrement, ce n'est pas pour autant que je l'accepterai ce soir. Personnellement, je refuserai cette motion et je vous invite à en faire de même.

M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Vous savez combien je me suis battu pour la pose de ces caméras et combien aussi, mes adversaires se sont battus pour la non-pose de caméras. Ce fût un débat démocratique. Il y a eu bien des séances dans le froid de la place Pestalozzi. Il y a eu un débat public à la Marive. Il y a eu des articles de journaux. Il y a eu des courriers de lecteurs. Tout ceci s'est fait en 2008-2009.

Le débat a été démocratique, le peuple a voté, il q'a accepté ces caméras. Il n'a pas voté sur 180° ou 360°, il a voté sur des caméras. C'est vrai que nous avons précisé qu'elles filmeraient la gare, mais est-ce que vous croyez que celui qui a mis « oui » ou celui qui a mis « non », a fait des calculs d'angle pour voter ? Non ! Le débat a déjà eu lieu. Ça ne sert à plus rien ce soir de redire tout le bienfait et tous les méfaits des caméras. Ce qu'il faut c'est voter cette motion. Moi, je vous invite à l'accepter. Ces caméras ont été posées, elles sont déjà payées et amorties. Alors pourquoi s'en priver, c'est vraiment le contraire du bon sens.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

En juin dernier, la motion de Mme la Conseillère JAGGI WEPF avait été renvoyée à une commission chargée d'examiner son bien-fondé au regard des intentions posées à savoir, je cite : « *augmenter les chances de résoudre des cas grâce aux caméras de la gare en leur permettant de tourner sur 360°* », motion qui aurait pu s'intituler « libérons nos caméras ! ».

A la lecture des deux rapports de notre commission, rien ne permet de dire qu'elles ont démontré une quelconque efficacité : une dizaine de cas ont vaguement été évoqués, mais aucune statistique sérieuse n'a été fournie.

Au-delà des statistiques, on peut se demander si nos concitoyens constatent eux-mêmes l'effet positif de ces deux caméras, qui filment en permanence les abords de notre gare ?

Mais poser la question c'est y répondre, le trafic de stupéfiants qui s'y déroule quotidiennement sous leurs yeux (concitoyens et caméras) démontre qu'elles n'ont même pas la vertu d'être dissuasives.

Non, vraiment on peine à trouver des arguments sécuritaires ou préventifs qui démontreraient qu'en les libérant sur un axe de 360°, elles augmenteraient leur efficacité puisque, concentrées sur un angle réduit de 180° elles sont déjà inefficaces.

En conséquence, la majorité du groupe socialiste va refuser le renvoi de la motion JAGGI WEPF à notre Municipalité, car nous ne voulons pas être les complices d'une duperie, qui consisterait à tenter de faire croire à notre population qu'en ôtant leurs œillères à deux aveugles, on leur rendrait la vue.

Nous sommes par contre convaincus que tout n'a pas été fait pour sécuriser ce périmètre et qu'il ne faut pas rester sans réaction. Nous demandons donc à notre Municipalité, par son Municipal de la police, qu'elle fasse, devant ce Conseil, de véritables propositions qui permettront d'améliorer la situation aux abords de notre gare ou du Jardin japonais qui ne doivent pas être une zone de non droit. Car c'est le sentiment d'une grande partie de notre population, et c'est cette image qu'il faut changer.

C'est un objectif auquel nous, socialistes, sommes très attachés. Et si on nous présente un véritable plan d'actions convaincant qui réponde à la préoccupation de ce Conseil et de la population, notre police et notre Municipalité pourront compter sur le plein soutien de notre groupe politique.

Mais faire pivoter les caméras à 360° reviendrait à apposer un emplâtre sur une jambe de bois. Nous vous invitons à rejeter cette motion alibi et à appuyer notre demande pour qu'un véritable plan d'action nous soit présenté dans les meilleurs délais.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Il m'appartient d'amener quelques réponses, bien évidemment aux différentes questions ou autres affirmations qui ont été faites ce soir. Pourquoi nous ne disposons pas de statistiques claires, faciles, explicables, imprimables ? Nous ne disposons pas de taux d'élucidation parce que l'exploitation des éléments de preuve est sous le secret de l'enquête de l'ordre judiciaire.

Je rappelle que ces caméras ont une réelle utilisation, que nous ne pouvons pas visionner en temps réel, mais nous pouvons les actionner, sur demande des magistrats ou de la police de sûreté, notamment. Ce qui veut dire que nous avons un certain nombre de demandes d'activation des caméras, ça je peux vous les citer, mais nous n'avons pas le retour du taux d'élucidation qui dit clairement, c'est grâce aux caméras que nous avons pu obtenir ces résultats, arrêter ces personnages.

Ça ne veut pas dire que ça n'a pas servi pour résoudre les problèmes, mais ça veut dire que nous devons en faire une demande particulière au procureur général, et peut-être qu'il nous répondra, peut-être qu'il nous répondra pas. Toujours est-il que les demandes de sauvegarde, puisque vous voulez des statistiques, et bien sont de 23 en 2012, 27 en 2013 et 30 en 2014, de demandes d'activation de caméras par les magistrats ou par la police de sûreté.

Je l'ai dit, si nous voulons obtenir des statistiques, il faudrait qu'on passe par une demande officielle au procureur général. Encore une fois, peut-être que nous aurons une réponse, peut-être pas. Est-ce que c'est une réponse qui vous permettrait de débloquent ces caméras ou non, je n'en sais rien. C'est un élément de réponse qui vous appartient.

J'aimerais amener quelques réponses aussi à Mmes et MM. les Conseillers qui se sont exprimés. Mme la Conseillère GRAND a regretté que nous ne puissions pas faire de la prévention, puisque nous ne pouvons pas visionner en temps réel : mais vous avez totalement raison. Et pourquoi on ne peut pas le faire en temps réel, parce que notre règlement ne le permet pas. La loi cantonale vaudoise le permet, mais notre règlement ne le permet pas. C'est d'ailleurs bien ce que notre commandant a voulu dire et qui est rapporté, d'une façon partielle par le rapporteur de minorité quand il dit que : « *le commandant a laissé entendre que, si la loi le permettait, il solliciterait volontiers un visionnage en temps réel* ». Encore une fois, ce n'est pas que la loi ne le permet pas, notre règlement ne le permet pas.

Alors bien sûr qu'idéalement, je ne parle pas du « pour » ou « contre » des caméras ou du débat qu'il y avait eu à l'époque et que visiblement, on est prêt à refaire ce soir, idéalement pour un policier, je ne parle pas de la Municipalité, je parle de police, et bien, ça serait de pouvoir activer la camera pour voir ce qui se passe à la gare, plutôt que de devoir envoyer une patrouille voir à la gare s'il y a quelques chose de particulier et puis de tomber entre deux événements ou quand il ne se passe rien. Idéalement ça serait de pouvoir, non sur requête des magistrats ou sur une demande d'une autorité, de pouvoir activer ces cameras pour voir ce qu'il se passe, pas pour vérifier si son voisin est en train de partir ou de prendre le train, je rappelle que ce sont des gens qui sont assermentés et qui ont fait comme profession d'assurer la sécurité des citoyens, mais de bien pouvoir travailler en temps réel, ce que nous, nous ne pouvons pas faire et je le regrette comme vous.

Le deal de rue : alors on peut en discuter un moment. Je ne suis pas sûr qu'on ait tous le temps de pouvoir régler ça ce soir. Le deal de rue à la gare principalement visible, si je peux schématiser, eh bien c'est simplement aussi parce que nous n'avons pas les moyens judiciaires de pouvoir sanctionner correctement le deal de rue.

Vous le savez toutes et tous que les moyens qui sont offerts à la police sont des moyens de contrôle d'identité et de contrôle de quantité de produits stupéfiants que les gens ont sur eux. Et s'ils n'ont pas une quantité énorme qui les fait ressembler à des hamsters, eh bien ce sont des gens qui ne sont pas arrêtés. Et s'ils sont sanctionnés, parce qu'il y a une enquête qui permet de déterminer clairement un trafic de stupéfiant et que le magistrat les sanctionne, encore faut-il pouvoir les incarcérer, ce qui n'est actuellement pas possible, les prisons sont pleines. On arrête

des gens qui devraient être emprisonnés actuellement, qui ont des jours amende et ces gens-là, on doit les relâcher simplement parce que les prisons sont pleines.

C'est un problème qui n'est pas yverdonnois, c'est un problème qui est cantonal, problème qui a été discuté récemment au niveau du CCS (Conseil cantonal de sécurité) et Mme la Conseillère d'Etat me pardonnera cette infidélité, mais il ne faut pas croire que c'est parce qu'à Yverdon on est plus nul qu'ailleurs, c'est simplement parce que nous n'avons pas les armes qui nous permettent de sanctionner correctement le deal de rue et évidemment, il prolifère.

En plus de ça, on a un problème dans un secteur particulier qui est cantonal, qui fait qu'on devrait trouver aussi dans le secteur de l'asile, des programmes d'occupation et se retrouver comme le Tessin qui a mis en place des programmes d'occupation, ce qui n'est pas permis dans le canton de Vaud. Je ferme la parenthèse du deal de rue, parce qu'on peut en discuter un moment. Si vous le souhaitez, je reprends volontiers la discussion plus tard.

Pour ce qui est de M. le Conseiller VALCESCHINI, les statistiques, j'en ai parlé, le trafic de rue, j'en ai parlé, l'inefficacité des caméras, permettez-moi, M. le Conseiller, de vous contredire, je ne crois pas qu'on puisse dire ceci. Les caméras sont un des éléments qui permettent à la police de faire son travail, c'est un complément au travail de police, et effectivement, si on pouvait disposer d'autres moyens, j'en serais le premier ravi.

J'ai entendu, M. le Conseiller VALCESCHINI, président du groupe socialiste, dire que s'il y avait des solutions que le service de police pourrait trouver pour amener des réponses dans le secteur de la gare, c'est volontiers que son parti, en tous les cas, que ce Conseil communal certainement, entrerait en matière pour une discussion. Alors, c'est très volontiers si mes collègues de la Municipalité acceptent d'entendre cette demande, que je ferai des propositions en Municipalité pour voir si elle accepte de vous présenter des mesures qui nous permettront d'amener des réponses à ces difficultés qui sont dans le secteur de la gare notamment.

Voilà ce que je voulais dire et je crois que j'avais encore une question de M. le Conseiller MAMIN. Vous dites, M. le Conseiller, à un moment donné dans votre rapport de minorité : « *la question légitime serait dès lors de savoir si les caméras diminuent le nombre d'infractions ou si elles les repoussent simplement* ». Les statistiques, qui sont les nôtres, qui sont sur le reste de la ville, cette fois démontre qu'il n'y a pas d'augmentation de délits sur le reste du territoire, donc il n'y a pas eu un report de délits de la gare sur le reste du territoire et plus précisément sur la rue des Remparts. Voilà. Je vous remercie.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Je m'attendais bien ce soir à ce qu'on refasse un peu le débat sur les caméras, qu'on a eu il y a de cela quelques années déjà. M. le Municipal CARRARD a défendu le point de vue de la police, j'ai eu plusieurs discussions avec M le commandant à ce sujet, et j'ai les mêmes interrogations que vous avez eues, puisque vous avez décidé de renvoyer cette motion à une commission pour entendre le bilan d'utilisation des caméras.

Il se trouve, c'est un peu le hasard, sans doute, qu'il y a quelques mois, nous avons eu une demande de la part de la police pour faire ce que la motion a demandé, à savoir que l'on étende le périmètre couvert par les caméras et à ce moment-là, comme votre Conseil, nous avons demandé à la police de nous fournir les éléments chiffrés. J'en ai découverts certains ce soir, mais toujours est-il que nous n'avons pas eu le bilan de l'utilisation de ces caméras et c'est un minimum qu'on peut demander lors de toutes opérations menées par une collectivité, même par une entreprise privée, lorsque l'on développe un produit et qu'on le commercialise, on veut savoir quel est le bilan avant de développer autre chose. Et, ce bilan, la Municipalité ne l'a pas eu et a décidé, avant le dépôt de cette motion, de ne pas entrer en matière sur cette demande, en attendant d'avoir les statistiques claires sur l'utilité de tels instruments, de tels équipements pour la police, parce que la Municipalité estime que ce n'est pas anodin, mais on refait le débat d'il y a cinq ans, de couvrir le territoire avec de la vidéosurveillance. Vous savez qu'on est déjà très surveillé, on le veut nous-même, puisque on a des iPhones, des iPads, enfin, tout ce qui permet

de nous localiser et de savoir ce que l'on fait ; on surfe sur internet etc. Mais la Municipalité estime qu'il n'est pas utile de continuer à mettre sous surveillance la population alors qu'une très petite frange cause des problèmes, pour des raisons de protections de la personnalité, de la vie privée des gens.

Par contre, elle serait prête, je pense à entrer en matière, pour autant qu'on démontre l'utilité de ces instruments, évidemment. Si l'utilité est plus grande que les désagréments que cela peut causer pour les gens, eh bien évidemment que la question se pose différemment.

Aujourd'hui, nous n'avons pas la preuve, nous n'avons pas les statistiques qui permettent d'aller dans ce sens-là, et c'est pourquoi, et je comprends le soucis du Service de la sécurité publique, de son commandant et de son Municipal, mais c'est pourquoi, la Municipalité n'entre pas en matière à ce stade, sous réserve de données plus fiables et d'un bilan réel d'utilité de ces caméras, sur cette proposition-là, estimant que le désagrément, même s'il n'est pas visible et sensible directement pour la population, est plus grand que les avantages qu'elle pourrait en tirer.

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Je suis assez surpris de vous entendre, M. le Syndic. Est-ce que vous êtes capable de nous donner un bilan chiffré du nombre d'agressions qui ont, par exemple, été empêchées par des policiers qui font de la prévention, respectivement par les travailleurs sociaux hors murs que nous engageons ? Quand nous engageons ces gens-là, nous avons une conviction : que ça sert à quelque chose, mais aujourd'hui, je suis désolé, nous n'avons jamais eu un bilan chiffré du nombre d'agressions, par exemple, que ces gens-là ont pu empêcher en ville d'Yverdon.

Donc, ça m'étonne quand même que là, pour la question des caméras, il nous faille absolument un bilan chiffré avant de prouver que c'est utile. Cela me surprend beaucoup.

M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :

C'est exactement ce que disais avant. Nous avons les mêmes arguments, nous avons les mêmes personnes, moi y compris, qui parlons. Nous sommes revenus il y a cinq ans, la seule différence, c'est qu'il y a eu une votation entre-deux.

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

Je trouve magnifique, c'est splendide, bravo, félicitations ! On est reparti dans la petite guéguerre gauche-droite.

La seule chose que cette motion demande c'est le pivotement de deux caméras de 360°. La seule chose qu'on demande, que la population demande, c'est que ces caméras fonctionnent, puisqu'elle l'a demandé.

Vous avez tous, comme M. le Syndic l'a dit, un iPhone, un ordinateur portable ou à la maison, aussi un ordinateur. On peut vous pirater comme on veut, on peut savoir ce qu'on fait quand on veut, il n'y a pas de problème. Et là, parce que des caméras sont bloquées à 180°, vous ne voulez pas qu'elles soient débloquées à 360°. C'est quand même un peu triste. Vous acceptez qu'on puisse vous suivre avec votre iPhone, vous acceptez qu'on puisse vous pirater votre ordinateur, ça vous acceptez. Vous acceptez d'aller dans les pays étrangers et d'être filmé dans les gares, d'être filmé dans les villes, ça vous l'acceptez, mais à Yverdon, vous ne pouvez pas admettre qu'on ait deux caméras qui tournent sur 360°. C'est triste et c'est déplorable. Je suis vraiment surpris qu'au 20^e siècle, on ait un débat sur ça, 21^e siècle, pardon, oui on est au 21^e siècle, qu'on ait un débat pour deux caméras qui doivent pivoter sur 360°.

Quel temps on perd pour ça ! Un simple « oui », on débloque ces caméras de 360°, on fait un essai. Si ça ne va pas, on les re-bloque à 360°. Ce n'est pas un souci, ce n'est pas un problème, mais prenez une fois le courage de dire oui, on est tous ensemble, on est pour la population. La population demande de la sécurité, la population demande un confort, elle le sait que ce sont des

caméras, ils le savent qu'il y a des caméras à la gare.

Arrêtons de nous battre pour ce petit détail de rien du tout ! On va mettre Fr. 1'600'000.-- pour faire des couverts pour des vélos parce que les selles vont être mouillées. On peut quand même, maintenant admettre qu'on peut débloquent deux caméras sur 360°. Arrêtons de jouer aux enfants et maintenant allons de l'avant ! Merci.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Nous avons entendu déjà des chiffres, sauf erreur, une trentaine de cas qui ont pu être élucidés avec un élément caméra, qui est venu.

Il y a aussi une question que j'aimerais poser : la population a souhaité ces caméras par vote, la Municipalité a donc décidé d'un règlement. A quelle date a été adopté ce règlement par la Municipalité et si j'ai bien compris, il est plus restrictif. D'habitude, c'est l'inverse, certaines communes sont restreintes par un règlement du droit supérieur, ici c'est l'inverse. On n'a pas pris les possibilités que donne la loi. Déjà là, on peut dire qu'on n'a quelque peu pas suivi le vœu de la population. Alors j'aimerais savoir à quelle date a eu lieu la votation, à quelle date a été adopté le règlement qui règle ces caméras ? Merci de votre réponse.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Je suis un tout petit peu peiné de l'intervention de notre collègue FORESTIER que j'apprécie particulièrement, parce que finalement, qu'est-ce qu'il nous reproche ? Il nous reproche ce soir de faire de la politique ; il nous reproche de mener un débat démocratique, selon les pures règles démocratiques, sur un objet qui est mis à l'ordre du jour, puisque cette motion a été mise à l'ordre du jour et il s'étonne qu'on ne soit pas tous d'accord sur cette option. Alors, oui, en politique, cela implique qu'il y a des arguments d'un côté, il y a des arguments de l'autre, il y a des convictions d'un côté, il y a des convictions de l'autre, à la fin on vote et puis on respecte le vote, c'est ça le respect des valeurs démocratiques de notre pays, auxquelles je suis très attaché. Pour moi, ce n'est pas faire injure au débat démocratique que justement de débattre. Vous nous dites qu'on perd du temps, moi je n'ai pas prévu autre chose ce soir, donc j'ai encore un peu de temps ! Je ne sais pas vous ! Moi, je ne suis pas particulièrement pressé, en plus, il n'est pas si tard que cela.

La question que nous avons à débattre, c'est une question sur laquelle nous avons déjà discuté. La population a eu l'occasion de se prononcer également. Une partie de la population s'est aussi exprimée contre ces caméras de surveillance, puisqu'il y a eu une majorité qui les a acceptées, une minorité qui les a refusées. Je ne doute pas qu'on retrouve à peu près une majorité ce soir qui accepte cette motion et une minorité qui la refuse, mais, je veux dire, c'est normal. Vous ne pouvez quand même pas nous dire : « mais écoutez, il faut faire fi de vos convictions et de ne pas les défendre, parce qu'on a déjà discuté de cela ». Donc, je pense que c'est important d'avoir un débat démocratique, je pense que c'est important qu'on puisse exposer les idées et je pense également que c'est important de pouvoir demander, après plusieurs années d'exercices de ces caméras de vidéosurveillance à la gare, d'avoir un bilan et de pouvoir, finalement si les éléments dont on avait discuté lors de cette votation, si ces éléments sont tangibles, quel est le bilan que l'on peut construire.

On sait que dans le canton de Vaud, dans notre commune, on fait régulièrement des bilans de l'action politique et des Municipalités, des communes, sur de nombreux éléments et ça ne me paraît pas absurde que le Conseil communal demande un bilan de cette opération auprès de la Municipalité. Donc, moi, je n'arrive pas à m'insurger comme le fait notre collègue FORESTIER sur le débat qui a lieu ce soir, que je trouve assez intéressant.

Et puis, c'est vrai que je suis frustré parce que nous attendions d'avoir un bilan pour en discuter et moi, j'ai entendu les questions nombreuses que se pose notre collègue MAMIN et je ne peux que m'inscrire dans sa suite logique, je n'arrive pas à avoir les réponses qu'il pose. Alors, si on les entend, si on peut nous les prouver, c'est intéressant. Si les représentants de la Municipalité

peuvent présenter la position de la Municipalité et pas simplement la position des chefs de services qui sont là, quand même, pour obéir aux autorités politiques élues de cette ville, c'est volontiers que je les entends également ce soir.

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

Les porte-paroles des partis de gauche, devant ce Conseil, nous font la démonstration qu'ils ont énormément de difficultés à respecter la volonté populaire. Quelque part, ils ont des œillères. Et comme les caméras, ils ont des œillères, il faut juste les enlever ! Donc, je vous invite à soutenir cette motion.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

J'aimerais remercier M. le Municipal CARRARD d'avoir répondu à mon intervention de tout à l'heure. Mais j'ai une question à lui poser. Il a parlé d'activation, disant : « qu'il a demandé une trentaine de fois d'activer ces caméras ». Est-ce que le verbe est bien choisi ? J'ai cru qu'en fait elles tournaient à demeure continuellement et que le juge pouvait demander à visionner un certain jour, une certaine heure, mais qu'elles filmaient en continu. Alors si on dit « activer », ça laisse sous-entendre qu'elles ne sont pas actives et qu'elles le seraient qu'au moment où le juge le demanderait, alors je crois qu'il faut préciser cette notion.

Et puis, d'autre part, quand vous dites trente activations, est-ce que ça sous-entend que le juge a demandé une trentaine de fois à visionner ? Est-ce que ça veut dire qu'il y a eu une trentaine d'arrestations ?

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Il faut que je fasse attention à ce que je dis. Ce sont des sollicitations de procureur, d'un juge ou d'une personne de la sûreté, notamment qui ont demandé de visionner les bandes qui enregistrent en continu, effectivement, et comme je l'ai dit et expliqué aussi Mme la Conseillère GRAND, c'est un visionnage de bandes qui ont été enregistrées. On regarde en arrière et pas en avant, malheureusement. Et maintenant, ... je ne suis pas sûr que ce soit très claire... on visionne les bandes qui ont été enregistrées, mais on ne peut malheureusement pas regarder en temps réel, ça c'est l'histoire du règlement.

Et encore une fois, quand les magistrats demandent de pouvoir visionner ces bandes, ils ne viennent pas nous donner le résultat de l'enquête puisque c'est sous contrôle judiciaire et que nous n'avons pas accès à ce genre de renseignements. C'est bien pour cela que je vous ai dit que peut-être qu'en faisant une demande officielle auprès de la magistrature, nous pourrions avoir une relation entre le nombre de visionnages qui ont été sollicités et l'aide qui a permis donc d'élucider des cas. C'est quelque chose que nous n'avons pas, nous ne les avons pas sortis, parce que nous n'avons pas ces éléments. Voilà, ce sont donc des éléments qui sont protégés, sous secret d'enquête.

Alors, encore une fois, imaginons qu'il y ait une trentaine de visionnages, imaginons qu'il y ait un 30% qui ont servi et puis qu'il y en ait eu huit, neuf, dix qui ont servi à quelque chose, le Conseil communal doit se poser la question : quel est le curseur du nombre juste qui justifierait de déclencher une caméra à 360°, est-ce qu'une ça suffit ou est-ce qu'il en faut plusieurs. Ça veut dire par là-même que est-ce que les statistiques sont déterminantes pour vous déterminer sur le fait que les caméras sont utilisables à 360°, oui ou non. C'est peut-être une question que vous pouvez vous poser.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

J'aimerais répondre à M. le Conseiller VIQUERAT et puis à M. le Conseiller ...j'ai oublié son nom, ça me reviendra, ce n'est pas grave.

M. VIQUERAT, vous me demandez si on analyse le bilan de la police, des patrouilles dans la

ville, avant de prendre des mesures : bien évidemment. Evidemment, on a plein de statistiques qui nous permettent de suivre l'évolution des problèmes de sécurité dans notre ville, dans notre canton et dans notre pays. Et c'est bien sur la base de ces statistiques, des analyses qui sont faites par des spécialistes, que nous engageons plus ou moins de policiers, notamment, ou que l'on prend des mesures dans certain quartier ou des mesures particulières pour améliorer la sécurité là où elles doivent l'être. Evidemment qu'on le fait.

M. le commandant, hier me disait, on pourrait le prendre, c'est un exemple aussi, l'exemple de l'arme à feu. L'arme à feu, évidemment, elle n'a pas d'utilité. Il n'y a pas à Yverdon, depuis longtemps, un policier qui a fait usage de son arme à feu, donc, on pourrait en déduire qu'elle ne sert à rien et qu'on peut désarmer tous les policiers. Evidemment pas, mais ça ne remet pas en cause ni l'intimité des gens, ni la sécurité des gens ou leur vie privée. Une caméra, c'est différent. On peut être d'accord ou pas, M. VIQUERAT. C'est un débat politique comme le disait M. le Conseiller PILLONEL. C'est la conviction de la Municipalité, il faut faire attention avec ce genre d'outil.

Maintenant, ce n'est pas la même chose que de parler de l'iPhone, l'iPad et de tous ces outils qu'on a, parce qu'on met en cause le domaine public et l'ensemble de la population qui circule librement, encore, dans notre pays, sur l'espace public. Ce n'est pas la même chose que vous, individuellement, vous acceptiez de vous faire pister, tracer, parce que vous surfer sur internet, parce que vous avez un smartphone dans la poche ou dieu sait quoi ! Ça, c'est une décision personnelle, qui vous appartient. Certain n'ont pas de natel, parce qu'ils ne veulent pas ça. Mais, lorsque vous avez une caméra qui vous filme, vous l'avez tout le temps, vous n'avez pas le choix individuel de le faire, c'est ça la différence, M. le Conseiller, c'est juste ça, ce n'est pas la même chose.

Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :

Je suis un peu stupéfaite de tous ces débats. Ces débats, ils ont effectivement déjà eu lieu 5 ou 6 ans en arrière, je ne sais plus. Encore une fois, le but de ma motion, c'était d'utiliser l'entier d'un matériel que nous avons tout simplement payé, et ce ne sont que deux caméras. Je ne vois pas où est le gros problème.

Je vais juste dire à tous ces gens qui s'opposent et qui ont des iPads ou des iPhones, chaque fois que vous allez retirer de l'argent, chaque fois, dans un bancomat, dans un postomat, vous êtes filmés. Ça c'est claire et ça vous n'avez pas le choix, c'est une sécurité. On ne vous pose pas la question. A ce moment-là, il ne faut pas avoir de compte bancaire, laissez ça sous votre matelas ou de compte postal, c'est pareil. Vous n'avez pas le choix et je pense que si on a un moyen tout simple d'aider la police, pourquoi on s'en priverait. Je pense que la population qui a voté pour ces caméras, elle sera assez enchantée ce soir, parce que la question qu'on a posé, ça n'a pas été de savoir si c'était sur 180° ou 360°, que ce soit clair, c'était de savoir si elle acceptait des caméras. Elle les a acceptées à la gare. Je dis bien à la gare. Eh bien on filme à la gare et c'est toujours dans le périmètre de la gare. On ne leur a pas dit que c'était un autre périmètre, c'est le périmètre de la gare.

Je pense encore à une autre chose. Si ça pouvait aussi, de temps en temps aider la police à résoudre qui « pique » les vélos, parce que ce sera dans le périmètre, et bien ce sera tout simplement une aide. Je n'arrive pas à comprendre, mais ça c'est mon interprétation, qu'on puisse simplement se priver d'un moyen qui est déjà complètement financé.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

J'ai posé une question concernant le règlement. Qui l'avait décidé ? Quand il avait été décidé concernant ces caméras ?

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je me lève pour dire que je n'en sais rien. Franchement je ne sais plus quand a été voté ce

règlement. Peut-être que quelqu'un a une meilleure mémoire que moi sur la date de la votation. Peut-être que M. le Conseiller KERNEN va me venir en aide, visiblement. Je ne sais pas mais si quelqu'un dans la salle à une meilleure mémoire, je pense qu'on pourrait continuer le débat.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

8 février 2009.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Février 2009 ?

M. le Conseiller Olivier KERNEN :

C'est effectivement le 4 février 2010 qu'on a accepté, dans cette même salle, le règlement d'utilisation de ces caméras. Alors, contrairement à ce que dit M. VIAL, j'ai fait partie de cette commission qui a statué sur ce règlement, et on a bien précisé une chose, c'est que on devait mettre ces caméras dans le périmètre concerné par l'initiative et ce sont justement ces 180° qui identifiait le périmètre concerné par cette initiative. Donc maintenant, on va plus loin, et c'est pour cela qu'on a un autre débat, et puis qu'on recommence la situation, parce qu'on évolue dans le système qu'on voulait faire et nous, on ne le veut pas.

M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Effectivement, M. KERNEN, dans le règlement c'était 180°, je m'en souviens très bien, parce que je m'étais opposé à ces 180°, trouvant que c'était quand même mesquin de faire cela à ce moment-là.

Ensuite, je sais que d'autres Conseillers, plus tard, s'étaient étonnés que cela ne soit pas filmé, je crois même du groupe des Verts. On n'était pas revenu là-dessus et ici, justement, on revient là-dessus, mais le problème est exactement le même, les raisons les mêmes et c'est reparti comme en 14, non pardon en 08, 09. Je sais très bien que ceux qui sont opposés aux caméras, le resteront toujours, que ceux qui sont pour, le resteront toujours. Que l'on vote et que le public, les caméras, justement, mais de la télévision, voient ceux qui lèvent la main au bon moment.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons. Avant de vous faire voter, je vais vous relire son texte :

« La municipalité met tout en œuvre pour que les caméras de la Gare agissent sur 360°, en lieu et place des 180° actuels, ceci afin de faciliter l'arrestation de malfrats, d'aider la police dans ces enquêtes et de sécuriser un plus grand périmètre dans le secteur de la Gare, ceci dans un délai de 3 mois. »

Vote

La prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité sont acceptés par 41 voix contre 38 et 5 abstentions.

La Présidente remercie la Commission pour son travail.

**9. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.**
9.1

Une Motion de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Une rue du Lac attractive)

La rue du Lac est aujourd'hui la seule des trois rues qui traverse historiquement notre centre-ville à ne pas avoir fait peau neuve. Depuis sa fermeture à la circulation, dans les années 70, son aménagement n'a pas changé, les trottoirs sont toujours présents le long de la route rappelant le passé d'une rue qui autrefois voyait les voitures passer. La rue du Lac est certainement la rue la

plus fréquentée du centre-ville et mérite aujourd'hui que nous y portions une meilleure attention. Un nouvel aménagement avec des pavés, des bancs et des zones fleuries par exemple lui donnerait une nouvelle image plus accueillante et attractive au bonheur de nos commerçants si attachés à ce centre historique.

Je note également l'absence de borne hydrante le long de cette rue qui pourrait s'avérer très problématique s'il y avait un incendie de grande envergure.

J'aimerais profiter de cette motion pour rappeler que ce Conseil avait déjà accepté une motion dans ce sens que j'avais déposée le 5 avril 2012 demandant la réfection des trois ruelles transversales du centre-ville (ruelle de la Gare, ruelle Milieu-Lac et ruelle du Four). La rue du Lac étant de pair avec deux de ces ruelles, une mise en valeur de la totalité serait de bon augure.

La motion déposée est donc la suivante :

Je demande à la Municipalité d'envisager la mise en valeur de la rue du Lac ainsi que des trois ruelles transversales précitées dans les meilleurs délais.

Pour que nous puissions dynamiser et rendre plus attractif notre centre-ville, je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à accepter cette motion. Merci.

Mme la Présidente Carmen TANNER:

Pouvez-vous donner votre texte à l'une de nos secrétaires.

Nous sommes en présence d'une motion au sens de l'article 62 lettre B de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion.

Discussion sur la Motion

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Sans me prononcer sur le fond, je ne sais pas ce qu'il en est dans vos groupes respectifs, mais le nôtre n'a pas eu l'occasion de discuter ce texte. En vertu de l'article 79 de notre règlement, je demande donc le renvoi de la discussion et de la votation de cette motion à une prochaine séance de telle manière à ce que notre groupe puisse étudier ce texte et puis prendre une position avant la prochaine séance du Conseil. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :

Je vais soutenir M. Pierre DESSEMONTET, vous voyez qu'on arrive à être d'accord ! C'est vrai, qu'on avait demandé dans ce Conseil que les motions soient transmises pour qu'on puisse en discuter en groupe, je pense que c'est absolument indispensable. Merci.

M. le Conseiller Pierre CHERBUIN :

J'abonde dans le sens de mes deux préopinants.

Je souligne au passage que des injonctions venant de ce Conseiller sur des travaux municipaux sont certes, totalement respectables, par contre, doivent respecter aussi les compétences municipales en matière de priorisation des travaux tels qu'ils s'expriment dans le plan des investissements et dans leurs conséquences budgétaires. Donc, ne tombons pas dans l'électoratisme simple et facile, mais respectons, effectivement, la maigreur de nos finances communales.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La discussion est toujours ouverte. La parole ne semble plus être demandée.

Nous sommes effectivement en face d'une demande qui relaye à notre article 79 dans notre règlement ou le 5^e des membres présents doivent appuyer cette demande. Je vais formellement faire voter cette demande.

La présidente reformule sa demande.

Vote sur le renvoi de la discussion de la motion

Le renvoi de la discussion de cette motion est accepté par plus d'un 5^e des membres présents.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.2

Un Postulat de M. le Conseiller Stéphane BALET (Pour une analyse de l'efficacité du système de vidéo surveillance mis en place sur la place de la gare.)

Pour faire suite aux différentes discussions sur la prise en compte de la motion de Mme la Conseillère JAGGI WEPF, je souhaite déposer un postulat demandant à la Municipalité de nous fournir des éléments nous permettant de nous prononcer de manière moins émotionnelle.

Lors de la première discussion sur la prise en compte de la motion, j'étais intervenu pour demander un renvoi à une commission afin d'évaluer l'utilité du système mis en place. Je pensais alors que la Municipalité nous donnerait des éléments nous permettant de nous prononcer. Sans vouloir violer le secret des débats, je peux vous dire que cela n'a pas été, et de loin pas, le cas. Pour ma part, cette séance de commission n'aura servi à rien. Je reste avec les mêmes interrogations.

La majorité des membres de notre Conseil souhaite instaurer un dialogue dans le cadre de nos débats. La notion de bon sens est d'ailleurs régulièrement invoquée. Mais pour pouvoir aller dans le bon sens, il faut évidemment savoir où on veut aller, se fixer des objectifs et régulièrement mesurer si le chemin parcouru va dans la bonne direction.

C'est précisément le but que vise mon postulat, nous souhaitons tous améliorer la situation sur la place de la gare, et sur ce point, nous voulons tous aller dans le même sens. Ce qui nous divise, par contre, c'est la manière d'y parvenir.

Personnellement, je suis convaincu que la mise en place des caméras n'a rien amélioré et qu'augmenter le champ de vision n'y changera rien. J'ai combattu la mise en place de ce système lorsque l'initiative du groupe UDC a abouti. Le peuple a tranché et je respecte cette décision. C'est la raison pour laquelle je me suis abstenu. Je ne souhaite pas m'opposer à cette proposition, mais pour moi, elle n'apporte rien.

Je demande à la Municipalité de fournir au Conseil communal un rapport détaillé sur l'efficacité du système de vidéo surveillance mis en place sur la place de la gare.

Je vous remercie d'avance de montrer votre volonté de dialogue en prenant en compte ce postulat afin de permettre au Conseil de mesurer le chemin parcouru. C'est cela que moi, j'appelle aller dans le bon sens.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Pouvez-vous transmettre le texte à nos secrétaires. Merci.

Nous sommes en présence d'un postulat au sens de l'article 62 lettre A de notre règlement, avec demande de renvoi à la Municipalité.

Discussion sur le postulat

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une large majorité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.3

Une Question de M. le Conseiller Guy ANGÉLOZ (Respect des prescriptions des surfaces de récréation à disposition pour les élèves dans les collèges yverdonnois.)

Ma question s'adresse à la Municipalité en application de l'article 66 de notre règlement.

Lors des séances des jeudis 7 avril 2011 et 3 avril 2014, se rapportant à l'installation de pavillons scolaires aux collèges des 4 Marronniers et de la Passerelle, il avait été relevé par des Conseillers que la surface attribuée aux élèves, pour s'ébattre durant la récréation, ne répondrait plus aux normes cantonales.

A ce jour, aucune réponse n'a été apportée par la Municipalité nous informant que les directives et recommandations émanant de Mme la Ministre Anne-Catherine LYON concernant les constructions scolaires figurant dans le règlement du 14 août 2000, page 9, sous surfaces prescrites, que l'élève doit disposer d'une aire de 5 m², soient respectées.

Merci à la Municipalité pour sa prochaine réponse.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

J'avais alors dit que, s'agissant de pavillons provisoires, des exceptions étaient possibles, et on est dans ce cadre-là.

M. le Conseiller Guy ANGÉLOZ :

Si vous nous dites que c'est dans ces normes, il nous serait agréable que nous ayons cela par écrit, parce que la réponse, ça fait trois ans qu'on l'attend, et on avait été assez précis la dessus. Je ne me contente pas de cette réponse.

M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :

J'abonde dans le sens de M. ANGÉLOZ, et c'est pour cela que je demande, vraiment, que lorsque l'on construira le collège gare-lac, on tienne compte, pour la cour d'école, de ces 5 m² voire plus.

Nous avons eu l'exemple à Léon-Michaud, où, au début tout allait bien, c'était pour six cent élèves. On a rajouté un étage, on a rajouté une annexe, on a rajouté encore des classes et maintenant, certains élèves doivent traverser le canal pour pouvoir aller prendre une récréation, l'autre côté du canal, vers les Isles, et les 5 m², je ne sais pas s'ils sont respectés. Donc, vraiment, c'est un vœu. Voyez grand si c'est possible, mais j'espère que ce sera possible.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Il est bien clair que dans le cadre d'une construction neuve, nous allons tenir compte des règles et des règlements, bien évidemment.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.4

Une Question de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON (Aménagements de la rue du Valentin.)

Mon intervention a trait au réaménagement en cours de la rue du Valentin.

Je me fais ici le porte-parole des habitants, commerçants et clients du secteur concerné, qui, après avoir été près de 4000 à signer une pétition, ont constaté, comme tout le monde, l'aménagement de trottoirs bien généreux de part et d'autre de la rue concernée, impliquant un réaménagement complet et des suppressions de places de parc.

Ma question pour la Municipalité est la suivante :

Concernant ces aménagements en cours, avez-vous fait étudier des alternatives par les services concernés et, dans l'affirmative, ces alternatives ont-elles été débattues ?

Je vous remercie de vos réponses.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Pouvez-vous préciser votre question, M. le Conseiller, je ne comprends pas le sens de la question.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Par alternatives, j'entends des aménagements, peut-être différents, de ceux qui sont en train d'être mis en place, n'entraînant pas nécessairement la suppression des places de parc concernées, c'est par cela que j'entends par « alternatives ».

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

S'il s'agit de cette question particulière de l'aménagement de l'entrée de la rue du Valentin qui a provoqué la disparition de cinq places de parc, alors que le total des places dans le secteur, je le rappelle, est maintenu à cent cinquante, c'est parce que nous n'avons pas d'autre choix, puisque nous entrons dans une zone limitée à 30 km/h, que ces aménagements doivent être conformes aux dispositions légales et doivent assurer que l'automobiliste roule à 30 km/h.

Si nous ne réduisons pas la largeur de la chaussée au stricte nécessaire, nous n'arrivons pas à atteindre cet objectif et si nous n'atteignons pas cet objectif, nous ne pouvons pas donner des amendes, par exemple, à ceux qui feraient 40 ou 50 km/h. Donc, c'est la loi qui le dit, qui nous tient à cette règle-là. C'est vrai partout sur les rues à 30 km/h et donc nous avons dû nous conformer à cela. Cela a provoqué, effectivement, la disparition de places. Vous vous souvenez qu'il y en avait huit, qui devait disparaître au départ, nous avons trouvé des solutions pour en maintenir trois, mais plus ce n'était pas possible, nous avons analysé plusieurs variantes, effectivement.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Si je situe bien l'endroit, donc le début de la rue du Valentin avec ce trottoir qui s'élargit, quelque part moi je me réjouis de ce qui est en train de se passer. Pas simplement parce que les voitures rouleront à 30 km/h mais si je comprends bien, j'imagine que les tenanciers des bistrotts qui longent la rue pourront étendre leur terrasse, parce que pour l'instant, je bois assez souvent l'apéro là-bas, on est un peu coincé. C'est sympa, mais un peu coincé.

Je pense que si on peut étendre les terrasses des commerçants, faire vivre ce bout de la rue de la Plaine qui est magnifique, au pied du Château, on nous parle du centre-ville qui doit rester vivant, on nous parle du poumon de la ville, je crois que là, en l'occurrence, on est plutôt dans un style d'aménagement qui devrait faire plaisir à tout le monde. On pourra se rencontrer. Certes, ces cinq places de parc ont été déplacées, mais je pense qu'on va plutôt gagner en terme de

qualité de vie, de convivialité et j'imagine qu'on se retrouvera peut-être à une terrasse à ce moment-là. Moi, je me réjouis de cette solution.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Je vois en tous les cas qu'on est deux porte-paroles des habitants, des commerçants et des clients du secteur concerné, visiblement. Mais, enfin, j'en suis pas si sûr que ça, parce que je crois que ces places font toujours, malheureusement, parler d'elles et je ne crois pas que vous puissiez prétendre aujourd'hui, en tous cas, préjuger de la qualité que ces commerçants vont retirer de cet aménagement. On le verra à l'usure, si vous permettez l'expression. Mais enfin, je n'en suis pas sûr du tout, personnellement.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.5

Une Question de M. le Conseiller Dominique VIQUERAT (Départs négociés de collaborateurs de l'administration communale)

Comme bon nombre d'entre vous le savent, mon amie, Mme GOLAY, a été employée au sein du greffe municipal, et ce pendant plus de 11 ans.

Durant toutes ces années, elle semble avoir accompli son travail à la satisfaction de ses supérieurs, collègues et autres personnes avec lesquels elle était en relation, au point que notre ville a accepté de lui financer une formation supérieure de cadre en administration publique.

Or, les relations avec sa supérieure, Madame la secrétaire municipale, se sont détériorées petit à petit pour devenir à la limite du supportable tant la pression psychologique devenait importante. Le point de rupture a fini par survenir lorsqu'il lui a été proposé de quitter l'administration communale, moyennant divers arrangements à négocier.

Après quelques semaines d'arrêt de travail, Mme GOLAY a décidé d'accepter de quitter son poste, ceci afin de protéger son état de santé et de tenter de voir un avenir professionnel meilleur.

Cette malheureuse aventure vécue par une employée de notre administration qui vaudrait probablement à n'importe quel autre employeur de terminer devant les prud'hommes, n'aurait naturellement pas raison d'être évoquée ici ce soir, s'il s'agissait d'un cas unique.

Comme probablement d'autres de mes collègues dans la salle, j'ai entendu, de temps à autre, par-ci par-là, des bruits de couloirs, des on-dit, que certains collaborateurs avaient été priés de partir, peut être moyennant quelques arrangements.

Pour avoir pu constater la lente descente aux enfers de mon amie, j'ai cette fois-ci eu la confirmation que cette pratique, qui consiste à mettre la pression sur un collaborateur pour qu'il accepte de partir, n'était pas une simple supposition, mais bien la réalité.

D'autres collaborateurs, dont les départs précipités en ont étonné plus d'un, ont été victime de cette manière de faire qui a plus cours dans les grandes multinationales américaines qu'au sein d'une administration qui se veut exemplaire.

Ces départs volontaires mais forcés, semblent être devenus tranquillement une pratique courante. Elle n'est naturellement pas digne d'une commune comme la nôtre et surtout pas conforme à notre règlement du personnel. En effet, ce dernier ne prévoit la possibilité de licencier un collaborateur, car il s'agit bien d'un licenciement déguisé, que pour justes motifs ou que si son poste disparaît, dans ce dernier cas moyennant compensation financière qui peut être importante. Le même article de notre règlement (art.60) s'applique s'il s'avère que le renvoi n'était pas justifié. Notre commune a d'ailleurs déjà été amenée à verser des indemnités pour de tels

cas, tout le monde s'en souviens certainement, même si nous n'avons jamais eu les chiffres.

Naturellement, toutes ces questions d'argent paraissent bien secondaires en comparaison au mal qui peut être fait à l'employé victime d'une telle épreuve. Certains ne s'en étant d'ailleurs pas remis.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Monsieur le Syndic êtes-vous au courant que de telles agissements existent au sein de notre administration ? Que ces départs "négociés" sont souvent la conséquence de la seule volonté du supérieur direct de se séparer d'un collaborateur ?
- La Municipalité dans son ensemble est-elle au courant ?
- Le service des Ressources humaines (RH) et son responsable sont-ils au courant ?
- Cautionnez-vous cette manière de procéder ?
- Pourquoi n'a-t-on pas le courage de changer le règlement du personnel et permettre ainsi de licencier des collaborateurs en bonne et due forme, même en l'absence de faute grave, comme cela peut se faire dans le secteur privé et dans bien d'autres communes ?
- Une des quatre orientations stratégiques de la vision de la Municipalité pour la législature en cours consiste à rendre notre administration exemplaire. Le 1^{er} poste mentionné dans votre brochure étant même la politique du personnel. A votre avis, les nombreux départs, précipités ou pas, sont-ils le reflet d'une réussite dans ce domaine ?
- Comment imaginez-vous qu'à terme l'image de notre ville en tant qu'employeur, puisse évoluer, si de nombreux employés quittent leur travail après avoir vécu une telle mésaventure ?
- Comment arriverons-nous recruter de nouveaux collaborateurs avec une réputation d'employeur qui a tendance à se ternir ?
- Combien de départs négociés ont-ils eu lieu ?
- Combien tous ces mois payés, non travaillés et autres défraiements ont-ils coûtés aux contribuables yverdonnois ?
- Quels contrôles, respectivement quelles procédures ont été mises en place pour s'assurer que les départs de nos collaborateurs étaient bien volontaires ?

Je vous remercie par avance de vos prochaines réponses et tiens encore à préciser qu'en tant que membre de la Commission des finances, je me réserve le droit de revenir sur ce sujet dans ladite commission en demandant les détails précis des comptes concernés si les chiffres qui seront indiqués ne paraissent pas cohérents eu égard aux cas soupçonnés et/ou connus.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Evidemment, je ne vais pas répondre à toutes les questions que vous posez ce soir, M. le Conseiller. Je le ferai dans la prochaine séance, puisque je tiens à le faire moi-même, encore en fonction, et ne pas laisser cela à mon successeur. Mais je tiens à vous dire M. le Conseiller, que je trouve que ce n'est pas le lieu pour évoquer des cas particuliers, pour évoquer une politique des Ressources humaines de la ville, devant le Conseil et devant les caméras, en citant les noms et en mettant en cause l'activité d'une Municipalité qui, oui, a une politique du personnel qu'elle estime être respectueuse de tout un chacun.

On a l'impression ce soir qu'on licencie la moitié de l'administration chaque année et qu'on fait du mobbing à longueur de journée. Si nous prenons des dispositions particulières pour certains collaborateurs, c'est pour sauvegarder, à la fois l'organisation et les collaborateurs en question. Vous ne pouvez pas accuser l'employeur d'être le seul responsable des disfonctionnements qui peuvent exister dans un service, pas comme cela, en tous cas. Vous avez une Commission de gestion qui peut se pencher sur la question. Nous sommes à disposition pour en parler, mais le

faire en plénum, comme cela, je trouve que ce n'est vraiment pas le bon endroit.

Cependant, évidemment, je répondrai à la batterie de questions que vous avez posées, tout en précisant, évidemment, que l'employeur est la Municipalité, que la Municipalité non seulement est au courant, mais prend les décisions, in fine, de tout licenciement, de toute convention de départ qui est signée, et que le Service des Ressources humaines suit les procédures extrêmement précises, bien plus que dans le secteur privé, pour respecter les droits des collaborateurs.

Et dernière chose, nous avons gagné tous les procès et heureusement, il n'y en a pas eu beaucoup, qu'on nous a intenté, sur les procédures.

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Figurez-vous, M. le Syndic, que j'ai réfléchi très longuement avant de savoir si, effectivement, il fallait intervenir sur ce sujet ou pas. Je n'ai naturellement pas voulu en faire un cas personnel. S'il s'agissait d'une seule et unique personne, je ne serais naturellement pas intervenu, même si j'ai pu voir et je peux vous garantir que dans le cas que je connais très bien, je ne vois pas en quoi les intérêts de l'employé ont été sauvegardés. En tous cas, quand je vois son état après avoir quitté son travail et quand je vois dans quel état elle était, je me dis qu'elle n'a en tous cas pas ses intérêts qui ont été sauvegardés.

Je me suis, c'est vrai, posé cette question longtemps. J'ai eu beaucoup de temps pour y réfléchir, de savoir si c'était le lieu, si c'était le moment d'intervenir, mais je constate qu'il y a eu un certain nombre de cas, qu'il y a un certain mécontentement si je peux dire plutôt un mécontentement certain dans plusieurs services de l'administration. Nous voyons des départs quand même qui sont récurrents dans certain service et bien qu'on nous dise qu'il n'y a pas de problème dans ces services-là, je peux vous garantir en tous cas que lorsque nous entendons les gens en parler, lorsque nous voyons l'image qui est donnée à l'extérieur, ce n'est en tous les cas pas le cas.

Donc, c'est vrai, j'ai décidé, je prends mes responsabilités, j'ai décidé d'intervenir sur ce sujet-là, parce que je pense que ce qui se passe aujourd'hui n'est pas digne, à mon avis, d'une administration qui se veut exemplaire. Beaucoup de personnes dans la salle sont, peut-être patrons d'entreprises, sont des responsables dans différentes sociétés, ça peut être de grandes sociétés, qui je peux vous le garantir, ne traitent pas leur personnel comme cela.

Donc une administration, qui plus est gouvernée par des gens qui prétendent défendre les employés, se doit de défendre son personnel et aujourd'hui, à mon avis, ce n'est pas le cas.

Demande du huis clos

M. le Conseiller Pascal BLUM :

Si ce débat doit se poursuivre maintenant, je demande le huis clos au sens de l'article 55 de notre règlement, ce que la Présidente aurait pu demander dès l'entrée en matière sur ce sujet.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

J'ouvre la discussion sur cette demande de huis clos.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je soutiens la proposition de notre collègue Pascal BLUM. Je trouve la démarche de M. VIQUERAT totalement indécente et « à côté de la plaque ». Venir avec un cas particulier devant ce plénum et étaler ces différentes informations devant les médias et devant le public, je trouve cette démarche indécente.

En plus, vous venez avec des jugements de valeur sur la politique du personnel de la Municipalité qui sont apparemment fondés sur du vent. Donc, moi, je vous invite plutôt à transmettre ces questions à la Commission de gestion qui se chargera de mener l'enquête que

vous souhaitez sur ces différents aspects, mais je trouve cette démarche totalement indécente.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Nous sommes toujours autour de cette discussion sur cette demande de huis clos. La parole ne semble plus être demandée. Nous votons.

Vote

Le huis clos est accepté par la majorité moins plusieurs abstentions.

Je prie toutes personnes qui ne font pas partie de ce Conseil de quitter cette salle ainsi que le public et je prie les caméras de cesser leur activité. Merci.

Je vous prie d'attendre que tout le monde sorte, que le public sorte de cette salle.

Je prie les Conseillers de rester à leur place.

Huis clos

Le huis clos est levé. Reprise des Débats.

Nous allons poursuivre, même si un caméraman nous a quitté. Je rappelle que les discussions qui se sont faites sous le huis clos n'apparaîtront pas dans le Procès-verbal.

La discussion est toujours ouverte au point 9 de notre ordre du jour.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.6

Une Interpellation de Mme la Conseillère Pierrette ROULTE-GRIN (Gestion des salles de réunion du 1^{er} étage du Théâtre Benno Besson.)

Comme annoncé tout à l'heure, je reviens avec cette interpellation concernant le restaurant du Théâtre Benno Besson. Elle est revêtue de onze signatures.

Si elle n'incorpore pas la gestion des salles du 1^{er} étage du Théâtre Benno Besson dans le bail de l'exploitant du restaurant de cet immeuble, la Ville d'Yverdon renonce à mettre à disposition de ses quelques cent vingt sociétés locales - ou d'organismes locaux de réunions suprarégionales - une salle d'assemblée modernisée, équipée, et desservie par un restaurateur, une salle attractive située à proximité immédiate de la gare CFF, des arrêts de bus et des parkings du centre-ville.

- Est-ce la volonté de la Municipalité ?

Merci de votre réponse.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 65 de notre règlement et vous avez effectivement plus de cinq signatures pour appuyer votre interpellation.

Discussion sur l'interpellation

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

J'ai juste une petite question de compréhension à notre collègue ROULET-GRIN. Je n'arrive pas à comprendre en quoi le fait que cette salle soit louée par la Culture plutôt que pas la Grange, empêche le tenancier de la Grange de servir des rafraîchissements dans cette salle ? Il faut juste qu'on m'explique cette question, parce que je ne comprends pas.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

C'est très volontiers que j'explique à mon collègue PILLONEL de quoi il s'agit.

C'est par expérience, du moment que la décision de mise à disposition de la salle est dans le cadre du Service culturel, elle sera automatiquement restrictive, alors qu'elle est complètement ouverte, et ça c'est l'expérience qui parle, quand c'est le restaurateur, parce qu'il vit avec cet outil de travail. Outil que j'aimerais qu'il soit amélioré, parce que je crois que tout le monde a intérêt à ce qu'un établissement qui appartient à la ville, fonctionne. Et c'est là, je vous signale simplement parce que vous n'avez peut-être pas eu la curiosité, comme moi, d'aller sur le site pour voir toutes les salles qui sont disponibles, dans les salles qui sont communales, je précise, d'abord, il n'y a pas de salle communale avec restauration puisqu'on indique : salle Aula Magna, pas de repas et d'apéro ; ont dit sous salle Léon Michaud, pas de repas et d'apéro ; cela veut dire très clairement qu'on ne peut pas consommer dans ces salles.

Donc, ça veut dire que ça ne remplace pas les salles qu'on trouve au 1^{er} étage de la Grange et je trouve extrêmement dommage qu'on prive la ville de l'unique salle avec restauration, qui existe au centre-ville, qui est facilement accessible par les citoyens.

J'ai fait l'expérience de demander le foyer du Théâtre de Benno Besson, et bien, ça a été tout un combat, et si je n'avais pas eu la chance d'avoir, de service, une concierge très aimable qui s'est décarcassée pour trouver des tables, pour trouver suffisamment de chaises alors que la salle existe depuis très longtemps, qu'elle a servi pour des tas d'activités, et bien, il n'aurait pas été possible de siéger dans la salle du foyer et de prendre le repas au 1^{er} étage de la salle. C'était des délégués qui venaient de toute la Suisse, ils ont trouvé ça formidable et on se prive de ce genre de chose, et je trouve cela parfaitement incroyable.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Je remercie Mme ROULET-GRIN de sa réponse. Comparaison n'est pas raison. On ne peut pas dire que parce qu'actuellement, il n'y a pas de possibilité de restauration ou de prendre des apéros dans une salle communale existante que dans le cas présent, dans les salles existantes du TBB, on ne puisse pas offrir cette possibilité. Là, je ne comprends pas et je serais content d'entendre la Municipalité sur cet aspect.

Maintenant concernant les salles, vous avez un a priori assez négatif sur la location des salles à Yverdon. Vous êtes très active dans le milieu associatif. Il se trouve que je suis aussi actif et qu'il m'arrive aussi de louer ces salles. Je suis actif notamment avec une association qui s'appelle Action ludique et qui propose des jeux de sociétés, des soirées de jeux de sociétés. Nous louons régulièrement les Caves du Château sans aucun problème, avec la possibilité de manger dans ces Caves, pour nos activités.

Donc, je n'ai pas la même expérience que vous par rapport à ces caves, donc, je me permettrais d'être un petit peu moins critique vis-à-vis de la Municipalité et de l'administration communale.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Comme je vous l'ai dit, Mme la Conseillère, il n'est pas dans l'intention de la Municipalité de soustraire ces salles à la location du monde associatif, simplement, il y aura d'autres utilisateurs. Ces salles ne sont pas très utilisées aujourd'hui, vous l'avez dit je crois dans le début de votre intervention de tout à l'heure. L'amélioration de la qualité d'accueil permettra de les utiliser mieux. C'est vrai, que le théâtre va les utiliser aussi. Ce sera une rationalisation d'utilisation, une extension d'utilisation, on va occuper des locaux mieux qu'ils ne le sont aujourd'hui, mais les salles resteront à disposition le soir et les jours où elles ne sont pas utilisées par le théâtre, pour les sociétés. Il n'y a aucune raison, d'ailleurs de penser, et je trouve que c'est un procès d'intention, qu'il n'y aura plus de restauration dans ces salles-là. Je ne vois pas pourquoi ce serait le cas.

Nous devons encore discuter avec le tenancier de beaucoup d'aspects, parce que le projet de réaménagement du restaurant n'est pas finalisé. On a un avant-projet, qui est issu d'un concours, qui nous a permis de choisir un architecte et maintenant, il s'agit de développer le projet et le mode d'exploitation. Donc l'intention de la Municipalité est très claire, par contre, elle a décidé de ne pas maintenir l'exploitation des salles, la gestion des salles dans le bail du tenancier.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Ce n'est pas un point de vue personnel que je défends et vous pensez que c'est un procès d'intention, pas du tout. Moi, je défends le milieu associatif yverdonnois qui a besoin de ces salles quand justement, il veut faire venir des gens sur Yverdon. Et c'est ça qui nous importe, or je m'excuse, mais quand vous voulez aménager une salle qui va servir pour des cours de danse ou pour des répétitions de théâtre, on a pas les mêmes équipements que quand on veut faire quelque chose pour permettre, pendant une assemblée, d'avoir à disposition directement des boissons, pour éviter, pour tous ceux qui connaissent le milieu associatif, un monte-plat, il faut descendre une feuille, c'est d'une complication pas possible, au lieu d'avoir à l'étage tout ce qu'il faut pour l'efficacité du service qu'on peut attendre.

Et je me demande pourquoi on ne met pas cet outil à disposition, ce qui n'empêche nullement l'occupation. Simplement, on change de personne qui décide de la location et cela me gêne quand même un peu. On ne privilégie pas la rentabilité d'un instrument communal ainsi que l'accueil dans notre ville.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La discussion est toujours ouverte sur ce point.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

A la suite de ceci, j'utilise le 4^{ème} alinéa de l'article 65 du règlement du Conseil communal, c'est-à-dire une résolution qui s'adresse à la Municipalité par le Conseil communal, je vous en donne un exemplaire, Mme la Présidente.

Cette résolution est ainsi conçue :

La Municipalité s'engage devant le Conseil Communal à ce que la gestion des deux salles de réunion du 1^{er} étage du restaurant du Théâtre Benno Besson - ainsi que les sanitaires attenants - soient comprises dans le bail commercial qui lie ou liera la Commune à l'exploitant dudit restaurant.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Mme la Conseillère, comme je lis votre résolution, j'y vois une injonction, c'est-à-dire que vous engagez la Municipalité devant le Conseil communal à ce qu'il y ait les deux salles qui soient comprises dans le bail.

Je vous propose de reformuler.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Un instant s'il vous plait.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Dans cette attente, je vous propose de passer la parole à M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Effectivement, je lis l'article 65 en son alinéa dernier qui dit : « *La discussion qui suit se termine par l'adoption d'une résolution, laquelle ne doit pas contenir d'injonction.* »

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Oui, c'est ce que j'ai dit. C'est bon.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Le Conseil Communal souhaite que la gestion des deux salles de réunion du 1^{er} étage du restaurant du Théâtre Benno Besson - ainsi que les sanitaires attenants - soient comprises dans le bail commercial qui lie ou liera la Commune à l'exploitant dudit restaurant.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Parfait, merveilleux, merci Mme la Conseillère.

Nous sommes face à une demande de résolution. J'ouvre la discussion sur cette résolution. La parole ne semble pas être demandée. Nous votons.

Vote

La résolution est refusée par 42 voix contre 34 et 4 abstentions.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.7

Une Question de M. le Conseiller François GILLET (Marché de Noël en 2014)

J'ai trois petites questions pour la Municipalité.

Dans quelques semaines, nous serons en période de fête et cette année le marché de Noël est organisé par les services communaux et, si mes informations sont exactes, par une société lausannoise.

- J'espère évidemment que la féerie de Noël sera au rendez-vous, mais est-il possible de connaître les coûts engendrés par la mise à disposition du personnel de la ville, de la location des dômes et animations diverses payées cette année par le contribuable ?
- Et pourquoi une société de Lausanne ? N'y avait-il personne ici ?
- Et enfin, vous avez lancé un appel d'offre pour les éditions suivantes. Avez-vous reçu des candidatures yverdonnoises ?

Merci.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

M. le Conseiller, je vous donnerai évidemment les réponses précises lors de notre prochaine séance. Ce sera encore juste avant le marché de Noël.

Concernant le choix des mandataires, pour les éditions 2015 à 2017, c'est ça, pour trois ans, nous avons effectivement reçu plusieurs candidatures et nous avons effectué un choix, mais je vous communiquerai tout cela lors de la prochaine séance.

M. le Conseiller François GILLET :

Merci M. le Syndic.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Annonce de la
conférence AggloY

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La discussion est toujours ouverte au point 9 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité et lui demande si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Oui, Mme la Présidente, juste une petite chose, un coup de pub, mais, comme la demande émanait également de votre Conseil, je tiens à rappeler que ce samedi aura lieu la 2e conférence d'agglomération, donc c'est un moment où on échange, où on s'informe, où on peut débattre de différents projets. Il y a à chaque fois des projets concrets qui sont présentés et des aspects plus généraux.

Je vous invite vraiment à vous inscrire et à venir samedi matin. J'ai constaté dans la liste des présents qu'il y avait une douzaine de Conseillers inscrits, je trouve que c'est un peu peu, alors si vous vouliez être plus nombreux, ce serait très bien. Nous souhaitons améliorer l'information mais encore faut-il que le récepteur soit là.

Clôture

Mme la Présidente Carmen TANNER:

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 4 décembre 2014 à 20 heures.

Il est 22h25, je lève cette séance et vous souhaite une douce soirée de pleine lune.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Carmen TANNER

Christine MORLEO

Présidente

Secrétaire

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 novembre 2014

	Page
1. Appel.....	- 27 -
2. Approbation du PV du 4 septembre 2014.....	- 27 -
3. Communications de la Présidente.....	- 28 -
4. Communications de la Municipalité.....	- 29 -
5. Préavis n° PR14.25PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 4'390'000.- pour les travaux de rénovation du théâtre Benno Besson et du restaurant attenant. Rapporteur : M. Pascal GAFNER.....	- 29 -
6. Préavis n° PR14.27PR concernant la demande d'un crédit d'investissement de Fr. 1'406'000.-- pour l'achat de la parcelle n° 3'333 du site « Aux Parties » ; la demande d'un crédit d'investissement complémentaire de Fr. 195'000.-- pour la modification du plan de quartier « Aux Parties » en cours d'étude. Rapporteur : M. Pascal GAFNER, Ancien Président de la Commission des affaires immobilières.	- 33 -
7. Préavis n° PR14.28PR concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2015. Rapporteur : M. Pascal BLUM, Président de la Commission des finances.....	- 35 -
8. Motion de Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF du 5 juin 2014 (PV point 18.1) : Elargir le champ des caméras de la gare à 360 degrés. Rapporteur de majorité : M. Daniel HOFMANN Rapporteur de minorité : M. Yann MAMIN.	- 36 -
9. Propositions individuelles et interpellations.	- 47 -
9.1 Une Motion de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Una rue du Lac attractive)	- 47 -
9.2 Un Postulat de M. le Conseiller Stéphane BALET (Pour une analyse de l'efficacité du système de vidéo surveillance mis en place sur la place de la gare.)..	- 49 -
9.3 Une Question de M. le Conseiller Guy ANGÉLOZ (Respect des prescriptions des surfaces de récréation à disposition pour les élèves dans les collèges yverdonnois.)	- 50 -
9.4 Une Question de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON (Aménagements de la rue du Valentin.)	- 51 -
9.5 Une Question de M. le Conseiller Dominique VIQUERAT (Départs négociés de collaborateurs de l'administration communale).....	- 52 -
9.6 Une Interpellation de Mme la Conseillère Pierrette ROULTE-GRIN (Gestion des salles de réunion du 1 ^{er} étage du Théâtre Benno Besson.).....	- 55 -
9.7 Une Question de M. le Conseiller François GILLET (Marché de Noël en 2014)	- 58 -